



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 15 JANVIER 2019

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, POINTE

Pouvoirs :
M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL
M LE TIRANT donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS
Mme VALLÉRIE donne pouvoir à M POINTE
M BRIBET donne pouvoir à M DELAFOSSE
M LE GRAND donne pouvoir à M DUCLOS

Secrétaire de séance : Laurence BOURDELLÈS

La séance s'ouvre à 20h55

Avant la réunion de conseil municipal, visite des travaux d'agrandissement de la salle avec l'Architecte et questions/réponses en salle. Le conseil municipal a commencé dès la fin de la visite.

2 délibérations supplémentaires non prévues à l'ordre du jour du 15 janvier 2019, adoptées à l'unanimité des présents : ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet et mise à disposition de la licence IV à une association.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 11 décembre 2018

DELIBERATIONS

1. Convention Ressources numériques Bibliothèques publiques du Département du Calvados

M le Maire informe les membres présents que le Département du Calvados propose la boîte numérique ; c'est devenu un critère des nouvelles conventions de partenariat. Cette boîte numérique serait proposée dans toutes les bibliothèques d'ici 3-4 ans.

Afin de la mettre en place, il est nécessaire de passer une nouvelle convention entre le Conseil Départemental du Calvados et la commune. Cette adhésion est valable 3 ans soit jusqu'au 31/12/2021 et le coût s'élève à 0.15 € par habitant.

Pour utiliser la boîte numérique, les adhérents pourront demander un code d'accès auprès de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Calvados.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

2. Règlement des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des investissements budgétaires en 2018

Il est demandé d'autoriser M le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % d'investissements ouverts au budget 2018 soit :

- 3.216 € pour les immobilisations incorporelles – Etudes (chapitre 20)
- 33.990 € pour les immobilisations corporelles – Mobilier (chapitre 21)
- 158.100 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Vote : adopté à l'unanimité des présents

3. Contrat de travail agent technique pour surcharge de travail

Le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement d'un salarié pour remplacer un agent technique à temps complet dans le cadre d'une surcharge de travail du lundi 4 février au 30 avril 2019.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

4. Contrat entretien de maintenance des équipements du clocher

M le Maire propose un contrat de maintenance des équipements du clocher par la société Cornille Havard. Contrat d'un an avec tacite reconduction, redevance forfaitaire annuelle de 270 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le contrat de maintenance des équipements du clocher.

Vote : 4 abstentions, 1 contre, 10 pour

5. Autorisation à M le Maire de demander une subvention DETR pour l'investissement d'un équipement de loisirs pour les enfants

M le Maire explique le projet de création d'un équipement de loisirs pour les enfants et demande l'autorisation au Conseil Municipal de demander une subvention DETR et une subvention DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et une subvention de dotation de soutien à l'investissement local pour cet investissement.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

6. Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour du 15 janvier 2019, adoptée à l'unanimité des présents : l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet

M le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique pour permettre l'embauche d'un nouvel agent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

7. Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour du 15 janvier 2019, adoptée à l'unanimité des présents : Autoriser la mise à disposition de la licence IV à une association

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de la licence IV de la commune à une association de Baron sur Odon pour un usage temporaire.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

Informations

Le jugement du Tribunal Administratif de Caen du 31 décembre 2018 suite à la troisième audience pour la SA les Carrières de Mouen contre la Mairie de Baron sur Odon a été rendu.

- L'arrêté du 22 février 2017 refusant le permis de construire à la société des Carrières de Mouen est annulé
- La commune est condamnée à verser à la société Les Carrières de Mouen la somme de 1500€

- Le Conseil Municipal décidera des suites à donner après avoir étudié les différents conseils formulés au regard du jugement.

Compte rendu des commissions

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : L'Eglise
Le Pont Chalan – A147
La Liberté – A251

Dépôt de déclaration préalable : Chemin des Vilains – piscine

Dépôt de permis de construire : 2bis chemin du Pont Chalan – modification maison individuelle

Permis d'aménager : chemin des Victoires pour 5 lots

- Lister et prioriser les projets d'investissements 2019
 - Citypark
 - Chauffage de la mairie – devis de la société LEBRETON
 - Cuisinière pour la salle polyvalente – devis de la société GIF TECHNOREST pour four et cuisson électrique ou four et cuisson vitrocéramique
- Observations PADD PLU Fontaine Etoupefour : présentation du document

Séance levée à 23h00
Le prochain conseil aura lieu le 12 février 2019

La secrétaire de séance
Laurence BOURDELLÈS

Le Maire
Georges LAIGNEL

Affichage
du : 01/02/19
au :

